



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019 A 19H 15

Présents : M-Christine PAILLOT, Michel HUGOT, Agnès CAILLET, Valérie FLENET, Pascal GRABY, Gaël LACROIX, Gérard LAMBERT, Jean-Philippe PAUL, Auguste VOINOT,

Excusé : Jean-Noël COTE (Procuration MC PAILLOT)

Absente : Valérie FLENET

Secrétaire de séance : Agnès CAILLET

1 RAPPORT D'ACTIVITE 2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMOUR :

Présentation aux membres du conseil des informations et prises de décision sur les actions menées au cours de l'année 2018. Un vaste tour d'horizon portant essentiellement sur les données en matière de :

- Territoire : densité de population, emploi et secteur d'activité, Environnement et cadre de vie, (études sur la Loue, Zones humides)
- Point sur les Compétences
- Finances et budget (commissions d'évaluation transferts de charges)
- Développement culturel : médiathèques, espaces culturels.
- L'enfance jeunesse (relais assistantes maternelles), micro-crèche, accueils de loisirs
- Le tourisme (marchés festifs, balades nature, patrimoine rural, journée de la randonnée)
- Les ordures ménagères
- L'assainissement et l'eau potable

Un exemplaire du rapport est transmis à chacun des conseillers par voie électronique.

Après discussion ouverte sur les différents thèmes, le conseil municipal, approuve, le rapport d'activité à l'unanimité.

Arrivé de Auguste VOINOT : à 19h 40

2 POINT SUR LES GROUPES SCOLAIRES :

Le maire fait un bref rappel des diverses réunions qui ont déjà eu lieu sur ce dossier, depuis février 2018 à ce jour. La succession des réunions n'a toujours permis un réel consensus pour trouver une avancée notoire.

- Ainsi, lors de la réunion du 23 février 2018, les maires du secteur (Cramans-Champagne-sur-Loue, Port-Lesney, Grange de Vaivre, Pagnoz et Mouchard) se sont exprimés en votant à la majorité (4 sur 6) en faveur de l'implantation du groupe scolaire sur le site de la Tuilerie, route de Villers-Farlay, respectant ainsi l'avis des parents d'élèves.
- Un autre paramètre était également pris en compte : l'étude de faisabilité confiée à Michel ROCHET

Par délibération, au conseil municipal du 9 mars 2018 D 102018, cette implantation votée démocratiquement a été actée.

Malgré le vote des parents d'élèves, malgré les délibérations prises par chacune des communes concernées, l'étude de faisabilité demandée par la CCVA au SIDEC porte sur les deux sites initialement proposés : sur Mouchard (Stade ou Zone de la Tuilerie) en contradiction avec l'expression des six maires.

Le résultat de l'étude démontre la faisabilité d'implantation sur les deux sites.

Après réflexions, échanges et prise en compte des différents éléments exposés, les membres du Conseil municipal, par délibération :

- Maintiennent leur position initiale et refusent qu'une autre implantation puisse être envisagée ou qu'une autre étude puisse conduire à une autre décision.
- Demandent que ce point soit mis le plus rapidement possible à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire .
- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3 QUESTIONS DIVERSES :

3.1 - POINT TRAVAUX :

- La réception des travaux réfection de voirie a eu lieu en présence du chef de chantier de l'entreprise ETA CLERC VERONIQUE, du Maire et des membres de la commission voirie, en date du 16 mai 2019.
- Plan de recollement reçu le 19 juin 2019 a finalisé le dossier de Travaux Marché Public.

3.2 - RETOUR SUR LES EVENEMENTS MARQUANTS SUR LE MOIS DE JUIN 2019 :

Samedi 1^{er} Juin 2019, la Communauté de Communes du VAL d'AMOUR au Nom de l'Association des Vignerons Amateurs du HAUT-VAL D'AMOUR, en lien avec les élus des Communes de Cramans et de Champagne-sur-Loue, a souhaité fêter dignement l'achèvement de la Caborde. Réalisée, à l'identique des anciens abris de vignerons, elle constitue un témoin du passé et un patrimoine toujours vivant.

- En ce jour particulier, l'Inauguration de la Caborde et la Remise du Prix Renou a permis de donner un éclairage sur le site de la Vigne Conservatoire, située sur la côte de Champagne sur Loue d'une part et d'autre part une reconnaissance pour le travail réalisé par l'association des Vignerons.
- La Vigne Conservatoire abrite quelques 38 cépages, presque la totalité de ceux qui existaient en Franche Comté avant que le phylloxera ne les détruise à la fin du XIXe siècle.
- C'était aussi l'occasion de la remise du Prix RENOU, du Nom de son initiateur René RENOU, Créé en 2007, en hommage au vigneron et ancien président du Comité des Vins de l'INAO, (*Institut National de l'Origine et de la Qualité*) RENE RENOU décédé en 2006. Ce prix est destiné à récompenser la **collectivité "ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture"**.

Répondant aux critères définis selon lesquels toute commune ou communauté de communes, ayant réalisé un projet autour du vin, d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple : *c'est tout naturellement que la CCVA s'est portée candidate.*

La Communauté de Communes du VAL d'AMOUR :

- après avoir été retenue et de ce fait, présélectionnée,
- a été désignée gagnante du prix RENOU, *par vote réalisé sur une liste établie entre les candidatures spontanées et celles suggérées par les adhérents de l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin)*

C'est dans une atmosphère champêtre et bucolique, que se sont succédés les amateurs chevronnés de l'Association des Vignerons du Haut Val d'Amour pour livrer les secrets de l'histoire et la genèse de la construction de la caborde.

Après les doctes explications, vint le temps des festivités !

3.3 - LES SEMEURS DU VAL D'AMOUR DES 21-22 ET 23 JUIN 2019

En ce premier jour d'été, en lien avec le Service Culturel de la Communauté de Communes du Val d'Amour, les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes, ont eu le plaisir et la joie d'accueillir cette première édition.

L'évènement s'inscrit dans la suite logique des rencontres théâtrales du Val d'Amour organisées précédemment, avec pour objectif de :

Proposer sur le devant de la scène toutes les formes de théâtre et créer un lieu rencontres dans une atmosphère à la fois bucolique, conviviale et festive.

Tout au long du week-end prolongé, vous avez pu apprécier les diverses propositions de spectacles ou d'activités, avec possibilité de vous restaurer en toute convivialité grâce aux bénévoles des Comités des Fêtes de Champagne-sur-Loue et de Cramans qui se sont activés avec bonheur et générosité pour que tout soit parfait.

Il faut souligner que cet évènement n'a été possible que grâce aux actions conjointes, menées en mont depuis 6 mois avec La Compagnie DIVERTIMENTO, les membres du Little Town, le Comité des Fêtes de Champagne et tous ses bénévoles, sans qui nous n'aurions pu répondre présents et vous faire profiter de ces moments de festivités.

Je tiens à présenter mes remerciements à l'ensemble des intervenants, organisateurs, acteurs, associations, équipes ainsi constituées et les bénévoles.

3.4 – ECLAIRAGE PUBLIC :

A la suite d'un dysfonctionnement de l'éclairage public, nous avons dû faire appel à l'électricien habituel pour analyser la panne. Il s'avère que le système installé devient obsolète et ne permet pas de manipulation spécifique. Il a préconisé de procéder à la réinitialisation simplifiée restaurant la mise en route de l'éclairage public à 22h 00 puis coupure de 23h 00 à 5h 00 du matin.

3.5 - CONGE ANNUEL MAIRIE :

La mairie sera fermée du 08 au 22 juillet 2019 inclus – Réouverture le 23 juillet 2019.
Nous restons disponibles par mail : mairie.champagnesurloue@valdamour.com.

La séance est levée à 20h 08

Le Maire
Marie-Christine PAILLOT


